



Le dialogue social est-il encore dans la constitution ? Acte I

**28 jours de préavis
Un coup de fil à J-4**

Chiffrage beaucoup plus élevé que le coût réel

**Refus de convoquer une réunion
Demander encore des propositions
Aucune réponse au SNPHARE
Envoi d'un un mail humiliant à tous les PH**